

Lycée d'Enseignement Général et Technologique Eugène Livet 16, rue Dufour - 44042 NANTES CEDEX 01

★ Vie scolaire: 02 51 81 23 05
Courriel: viescolaire.livet@ac-nantes.fr



Inscription en Seconde Rentrée scolaire 2022-2023

Par décision de Madame l'Inspectrice d'Académie votre fils/fille a été affecté(e) au lycée Livet en : 2^{nde} Générale et Technologique.

1 - Déroulement des inscriptions

1/ Procéder à la télé-inscription, renseigner le dossier, y compris les documents annexes spécifiques lycée LIVET 2/ Imprimer les documents annexes et joindre les pièces complémentaires

3/ Se présenter au lycée le lundi 4 juillet 2022 entre 8 h et 18 h 30 (journée continue)

INSCRIPTION VALIDEE

2 - Précisions sur les choix des options

 Votre fils/fille doit « obligatoirement » choisir un enseignement technologique dit optionnel (sauf pour les élèves affectés en Création Culture Design):

Sciences de l'ingénieur (SI) et Création innovation Technologique (CIT) (1h30 semaine)

<u>Ou</u>

Sciences et Laboratoire (SL) (1h30 semaine): 35 places maxi (recrutement sur dossier, commission interne).

3 - Section européenne

Votre fils/ fille peut candidater pour la Section européenne anglais (35 places). Une commission constituée de professeurs d'anglais se réunira pour valider ou non son inscription. Vous serez informés des résultats. ATTENTION: La demande en Section européenne ne peut être associée ni avec l'option Sciences et Laboratoire, ni avec l'option Création et Culture Design.

4 – Préparation de votre dossier avant votre rdv au lycée du lundi 4 juillet 2022

- Complétez le dossier via le <u>portail Scolarité Services</u>, le service de télé-inscription.
- Renseignez et imprimez les documents annexes spécifiques au lycée LIVET
- Munissez-vous également des pièces suivantes :
 - photocopie des bulletins trimestriels de l'année scolaire 2021-2022 ;
 - un RIB ;
 - photocopie du livret de famille et de la Carte d'Identité de l'élève ;
 - photocopie des pages de vaccinations du carnet de santé ;
 - 1 chèque de 10 euros à l'ordre de la MDL pour l'adhésion à la Maison des Lycéens (facultatif) ;
 - 1 chèque de 80 euros pour les élèves **demi-pensionnaires**, à l'ordre de l'agent comptable du lycée Livet (ou possibilité de télépaiement)
- Votre fils/fille doit prendre connaissance du règlement intérieur et du règlement d'internat (pour les internes), à l'adresse suivante : https://livet.paysdelaloire.e-lyco.fr/accueil/le-lycee-livet/informations-et-documents/. Il vous sera demandé de signer une attestation de prise de connaissance de ces documents au moment de l'inscription au lycée.

5 - Composition des classes

La composition des classes reste de la compétence exclusive de l'établissement Cependant, certaines situations exceptionnelles peuvent faire l'objet d'une demande particulière des familles. Celles-ci devront être remises aux CPE le 4 juillet 2022, jour d'inscription. Passé ce délai, <u>aucune demande ne sera prise en compte</u>.

6 - Précisions sur l'internat

Lors de votre rdv au lycée vous pourrez effectuer une demande d'admission à l'internat.

Les demandes d'hébergement à l'internat seront satisfaites dans la mesure des places disponibles. Les critères d'éloignement géographique (pour les élèves relevant du secteur de recrutement) et de formations spécifiques (STD2A, STI2D) priment.

Les élèves affectés par dérogation ne sont pas prioritaires.